

Élections municipales 2025

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

* Les renseignements fournis seront traités de manière confidentielle

Nom	Prénom		
Adresse		N° app.	
Ville		Code postal	
Téléphone(s)		Courriel	
Date de naissance		N.A.S.	

EXPÉRIENCE PERTINENTE

Avez-vous déjà travaillé aux élections ?			OUI	☐	NON	☐
POSTE OCCUPÉ	ANNÉE	TYPE D'ÉLECTION (scolaire, municipale, provinciale, fédérale)				
Scrutateur/trice de bureau de vote						
Secrétaire de bureau de vote						
Membre de la Table de vérification de l'identité des électeurs						
Autre						

POSTE CONVOITÉ

(plusieurs postes peuvent être sélectionnés, priorisez la ou les fonctions désirées de 1 à 4)

☐ Scrutateur.trice de bureau de vote ☐ Secrétaire de bureau de vote ☐ Préposé.e à l'information ☐ Membre de la Table de vérification de l'identité des électeurs ☐ Substitut (rémunération de 60 \$ par jour – advenant que le substitut soit requis, la rémunération du poste visé sera applicable)

DISPONIBILITÉS

☐ Vote par anticipation – 26 octobre 2025 (11 h à 20 h)

☐ Scrutin général – 2 novembre 2025 (9 h à 20 h)

*** Formation obligatoire** (Date à déterminer (rémunération de 60 \$))

☐ J'ai pris connaissance de la description des fonctions, des heures de travail, de la rémunération et je m'engage à suivre la formation dispensée avec compensation pour la ou les fonctions précédemment identifiées. Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, je m'engage à n'exercer aucune activité de nature partisane à compter de ma nomination.

Signature

Date

Veillez retourner le présent formulaire dûment complété par courriel à elections@mcmasterville.ca ou à la réception de l'hôtel de ville situé au 255, boulevard Constable, McMasterville.

DESCRIPTION DES FONCTIONS

SCRUTATEUR

Forfaitaire : 265 \$/jour¹

Le scrutateur est responsable du bureau de vote où il est assigné. Il a comme principales fonctions :

- Veiller à l'aménagement du bureau de vote;
- Assurer le bon déroulement du scrutin et le maintien de l'ordre à son bureau de vote;
- Faciliter l'exercice du droit de vote et assurer le secret du vote;
- Procéder au dépouillement des votes;
- Transmettre les résultats du vote et remettre l'urne à la présidente d'élection.

SECRÉTAIRE

Forfaitaire : 255 \$²

Le secrétaire du bureau de vote assiste le scrutateur dans ses fonctions. Il a notamment pour tâche d'inscrire dans le registre du scrutin les mentions relatives au déroulement du vote et du dépouillement.

PRÉPOSÉ.E À L'INFORMATION

Forfaitaire : 245 \$³

- Accueillir les électeurs.trices et les informer au besoin;
- Diriger les électeurs vers leur bureau de vote ou la table de vérification de l'identité des électeurs, le cas échéant;
- Veiller à l'accessibilité des bureaux de vote et faciliter la circulation des électeurs.

MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION

Forfaitaire : 245 \$⁴

L'électeur qui ne peut établir son identité avec l'un des documents requis est dirigé vers la table de vérification de l'identité des électeurs.

La table est constituée de trois membres, dont un président, dont leurs principales fonctions sont les suivantes :

- Accueillir les électeurs qui n'ont pu établir auprès du scrutateur leur identité au moyen de l'un des documents requis pour voter;
- Vérifier l'identité des électeurs.

¹ Le montant est applicable seulement si la personne complète entièrement la journée de BVA ou de BVO. À défaut de quoi, une rémunération de 22 \$/heure sera applicable.

² Le montant est applicable seulement si la personne complète entièrement la journée de BVA ou de BVO. À défaut de quoi, une rémunération de 21 \$/heure sera applicable.

³ Le montant est applicable seulement si la personne complète entièrement la journée de BVA ou de BVO. À défaut de quoi, une rémunération de 20 \$/heure sera applicable.

⁴ Le montant est applicable seulement si la personne complète entièrement la journée de BVA ou de BVO. À défaut de quoi, une rémunération de 56 \$/heure sera applicable.